

AGROALIMENTAIRE / TECHNOLOGIE

L'ARIATT décroche une nouvelle fois le label national de Cellule de Diffusion Technologique (CDT)

Le label de qualité « Cellule de Diffusion Technologique » (CDT), déjà attribué à l'ARIATT par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en avril 2008, vient d'être renouvelé pour une période de trois ans.

Avec ce label, l'ARIATT se voit ainsi légitimée dans son action, et une nouvelle garantie est apportée aux entreprises agroalimentaires de Franche-Comté en matière de transfert de technologies.

Le 26 août dernier, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a renouvelé pour 3 ans le label de qualité « Cellule de Diffusion Technologique » (CDT) à l'Association Régionale de l'Industrie Agroalimentaire et de Transfert de Technologies pour son action dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologies.

M. Roussel, auditeur du label, confirme dans son rapport que les éléments présentés dans le dossier de labellisation instruit en juin dernier font d'ailleurs état d'un « positionnement très fort au cœur des réseaux d'experts et des centres techniques ».

Par définition, un CDT est en effet le trait d'union entre les PME agroalimentaires, les réseaux et les centres de compétences... Il assiste les entreprises dans la définition de leurs besoins par une approche globale prenant en compte le développement technologique mais aussi leur stratégie, la gestion de leur projet, la formation de leur personnel, le marketing, la réglementation, la veille... Menant essentiellement une activité de diagnostic et de conseil en développement, un CDT peut aussi guider les PME dans le foisonnement des différentes aides publiques à l'innovation ou à la recherche (aides d'OSEO innovation, crédit d'impôt recherche). Autant d'actions que mène l'ARIATT depuis sa création en 1994. Sa position fondamentale dans les champs du transfert de technologies et de l'innovation se voit ainsi renforcée en Franche-Comté et ses opportunités de financements dans le cadre de projets Etat-Région se trouvent mieux sécurisées grâce au renouvellement de ce label national CDT.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

> En tant que CDT, l'ARIATT assure 4 types d'interface :

- **Une interface technique**, en mettant en relation l'entreprise avec les centres de compétences. Dans le cadre de son programme Créativité Innovation, l'ARIATT permet aux entreprises de bénéficier des compétences d'experts de l'innovation, comme les ENILS par exemple.
- **Une interface fonctionnelle**, en introduisant dans l'entreprise des méthodes et des compétences qui accompagnent le développement technologique : marketing, stratégie, gestion de projet, veille... Ainsi, l'action collective Bilan Carbone donne accès aux entreprises à des méthodes de réalisation de diagnostics Gaz à Effet de Serre.
- **Une interface sectorielle**, en ouvrant l'entreprise à des secteurs industriels complémentaires. À travers notamment le colloque Performance Industrielle qui se tiendra le 20 octobre prochain à la Saline Royale d'Arc et Senans, l'ARIATT fait profiter aux IAA de techniques développées par d'autres secteurs industriels.
- **Une interface publique**, en assurant le lien entre l'entreprise et les Pouvoirs Publics, puisque l'ARIATT est de fait porte-parole de ses 100 adhérents.

> L'ARIATT et les 24 autres CDT

Il n'existe en France que 24 autres structures labellisées, tous secteurs confondus. L'ARIATT travaille en réseau avec d'autres CDT généralistes comme Transfert LR en Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement avec les autres CDT agroalimentaires : le CRITT agroalimentaire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le CRITT agroalimentaire de Poitou-Charentes et le CERTIA Interface du Nord-Pas-de-Calais.

 **Contact ARIATT** : Valérie Girardin-Demange - Directrice – 03 81 25 04 00 – ariatt@ariatt.fr
 **Service Presse ARIATT** : Nicolas Bouveret – Nansen Développement – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr

L'ARIATT est soutenue pour ses actions par :



Association Régionale de l'Industrie Agroalimentaire et de Transfert de Technologies

21 A rue Alain Savary 25000 BESANCON - Tél : 03 81 25 04 00 - Fax : 03 81 53 52 87 - ariatt@ariatt.fr - www.ariatt.fr

L'ARIATT a pour mission d'accompagner les besoins professionnels agroalimentaires en Franche-Comté, la mise en évidence des besoins collectifs et la proposition de solutions afférentes en favorisant le partenariat avec les chambres consulaires, les organismes de recherche, de formation, de conseils, d'assistance technique et les entreprises.